

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

19<sup>ème</sup> année - N° 3313 - Mercredi 09 Janvier 2019 - Prix : 200 Fc

VŒUX DU CHEF DE L'ÉTAT À LA PRESSE

## Azali promet une presse libre mais...



Le président Azali présente ses vœux à la presse

FINANCES PUBLIQUES

**Chayhane : " Le projet de loi  
de finances 2019 a été soumis  
dans les délais "**

LIRE PAGE 3

**Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Janvier 2019**

Lever du soleil:  
05h 46mn  
Coucher du soleil:  
18h 37mn

Fajr : 04h 33mn  
Dhouhr : 12h 17mn  
Ansr : 15h 52mn  
Maghrib: 18h 40mn  
Incha: 19h 54mn



Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

## ELECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

# Le retour à la constitution de 2001, un argument de campagne vendeur ?

*Nombreux sont les prétendants à la magistrature suprême qui font valoir qu'une fois au Palais présidentiel de Beit Salam, il y aura un retour à l'Ordre constitutionnel de 2001. Un argument de campagne qu'ils comptent utiliser pour courtiser l'électorat anjouanais et mohélien principalement mais aussi grand-comorien. Reste à savoir si cet argument ne relève pas de la pure démagogie.*

Depuis hier, les candidats à la présidence de l'Union ou aux postes de gouverneurs peuvent postuler à la Cour suprême ou dans les Commissions Electorales Insulaires Indépendantes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le retour à l'ordre constitutionnel de 2001 sera un

argument de vente de plusieurs prétendants. Histoire sans doute, de séduire l'électorat anjouanais et mohélien qui pourrait s'estimer « grugé » par la constitution du 30 juillet 2018. Un mandat unique de 5 ans pour chaque île, donc.

Lors de la dernière conférence de l'Union de l'opposition, le 25 décembre dernier, les différents intervenants parmi les lesquels, Ibrahim Abdourazak, un des responsables du parti a argué que le principal combat contre l'actuel président est motivé par le retour à l'ordre constitutionnel de 2001. Ils ne reconnaissent pas la nouvelle loi fondamentale, mais participent aux élections prochaines, qui sont une de ses conséquences afin de la saborder, s'ils remportent les élections.

Le candidat Salim Saandi n'est

pas en reste. Lors de la conférence de presse qui a officialisé sa candidature à la magistrature suprême, (il est d'ailleurs le premier à s'être positionné), le président du parti Al-Qamar, a martelé que son principal objectif est « aussi » le retour à la constitution issue de l'Accord de Fomboni de 2001. Et remettra le flambeau à un enfant de l'île d'Anjouan en 2021.

Même son de cloche chez Bourhane Abdallah, cet entrepreneur vivant à Mayotte et qui a officialisé sa candidature, ce 07 janvier. S'adressant aux comoriens et à ses probables électeurs, il a fait valoir comme Salim Saandi avant lui, le retour à la constitution sus-citée, en cas de victoire.

Autre probable candidat, le Colonel Soilihi Mohamed, ancien

chef d'Etat-major de l'armée, plus connu sous le surnom de Campagnard. Celui-ci qui devrait annoncer sa participation à la prochaine course électorale, aurait, selon quelques indiscretions, annoncé « qu'il voulait le pouvoir dans l'unique but d'apaiser le pays ». Il aurait toujours, selon un cadre de la ville de Mitsamihuli, qui a assisté à une réunion avec l'ancien officier, affirmé que deux républiques, trouvaient grâce à ses yeux : celles de 1978 et celle de 2001 ». Celle de 2001 permettant une alternance.

Un mouvement qui reprend le même argumentaire à peu près a vu le jour récemment. Le Fudaf 2001 (Front Uni pour la Défense des Accords de Fomboni 2001), dans le même élan, est viscéralement attaché à la constitution de 2001.

Composé essentiellement, de comoriens issus de l'île d'Anjouan, l'on comprend à travers la lecture du communiqué en date du 31 décembre, que le FUDaf 2001 soutiendra le candidat qui promettra le retour à l'ordre constitutionnel de 2001. Le moins que l'on puisse dire est que ce mouvement aura l'embarras du choix. Surtout qu'il risque d'y avoir encore plus de candidats qui reprendront « cet argument de vente ». Le tout est de savoir si ces présidentiables sont sincères ou comptent faillir à leur promesse, une fois Beit Salam conquis avec un autre « argument de vente » qui ne souffre, lui d'aucun doute ou presque : « les promesses des hommes politiques n'engagent que ceux qui les reçoivent »

Fsy

## Université des Comores

### Le SNEUC juge les travaux du CIG

*Le syndicat national des enseignants à l'université des Comores (SNEUC), a tenu une conférence de presse le mardi 8 janvier à l'Ecole de santé. L'objectif de cette conférence, était de dresser un constat sur les travaux effectués par le comité intérimaire de gestion de l'Université des Comores.*

"Le comité avait beaucoup des missions à réaliser en une très courte période", a annoncé Mohamed Moumini, Secrétaire général du SNEUC. Selon lui, avant la mise en place dudit comité, l'institution rencontrait pas mal de problèmes. « Parmi les missions premières du Comité intérimaire de Gestion de l'Udc figuraient l'organisation de la rentrée universitaire 2018-2019, l'établissement du budget, la révision des textes qui régissent l'Udc et la mise en place d'un dispositif pour les élections du président de l'institution », a rappelé le Dr Mohamed Moumini, Sg du Syndicat des enseignants.

Ce dernier n'a pas manqué de souligner que le CIG a « presque » effectué la moitié du travail. Organisation de la rentrée et établissement du budget sont les premières tâches réalisées. « La révision des textes qui régissent l'institution est en cours d'étude mais que ce qui a été fait a eu une validation interne » selon Alhabib Said Tohir, membre de la cellule de crise de l'Udc.

Un mandat de 4 mois a été accordé au CIG pour arriver à sortir l'Udc d'une longue période de crise ayant poussé à l'annulation des élections du président de l'Udc. Ce court mandat qui devait prendre fin ce 10 janvier, pourrait être prolongé.

Selon les membres du SNEUC, les mêmes personnes doivent être reconduites pour finir les travaux en cours et préparer dans les meilleures conditions l'organisation des élec-

tions du président de l'Udc. « Le comité a abattu un travail considérable et ce serait mieux que son mandat soit prolongé afin qu'il finisse les missions qu'il s'est fixées »,

espère le SG qui n'a pas manqué de rappeler que la mission primordiale du comité et du SNEUC est de doter, à la fin de leur mandat respectif, un président élu à l'Université comme cela a été le cas depuis la création de l'institution en 2003.

Les membres du Syndicat ont en outre regretté qu'au départ de Nassur Mhoumadi qui occupait l'intérim de la présidence de l'Udc, ses comptes étaient vides. Ce qui n'a pas facilité, toujours selon eux, l'exercice des missions du CIG.

Pour sa part, le contrôleur financier du SNEUC, Youssouf Soidiki a rappelé que l'institution a connu une situation difficile. « Il y avait le blocage du vote du président de l'université, sans oublier le problème de l'intérim qui devrait durer 45 jours, et qui a duré 8 mois. Et à cause de tout cela, nous sommes entrés en

grève.

Ce dernier qui regrette le manque de communication du comité sur l'avancée des travaux, recommande néanmoins que ces derniers soient reconduits pour finir leur mission en toute tranquillité. « Ce qui est primordial étant de sortir de la crise », a-t-il insisté.

« Comme vous le savez, il y a eu grève, les examens n'étaient validés. On avait peur que les examens ne soient pas faits et on a tout fait pour sauver l'année universitaire. La rentrée a eu lieu et l'université marche convenablement et on espère que tout cela dure », renchérit docteur Elhabib Said Tohir membre de la cellule de crise à l'Université.

Nassuf Ben Amad



Dirigeants du SNEUC devant la presse

## MÉTÉOROLOGIE

### "Le manque de pluies abondantes explique cette chaleur intense"

*L'Agence nationale de la météorologie a expliqué ce 08 janvier lors d'un entretien accordé à La Gazette des Comores, le pourquoi de l'intensité de la chaleur qui sévit depuis plusieurs semaines.*

La chaleur est insupportable dans l'ensemble de l'archipel même dans cette période. La rareté de la pluie, notamment dans la capitale n'arrange rien. L'Agence nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie quali-

fie le phénomène d'aussi « normal » que « naturel ». « Etant entendu qu'il ne pleut pas beaucoup et qu'à l'inverse le soleil brille fortement », a expliqué Fahad Ben Abdou prévisionniste à l'Anacm avant de poursuivre que « c'est la saison du Kashkazi, la température varie généralement entre 34° et 35°. Ce qu'il faut savoir, c'est que la terre emmagasine la chaleur durant la journée et la libère à la nuit tombée, raison pour laquelle nous en souffrons de jour comme de nuit ».

Par ailleurs, le prévisionniste a

fait valoir que « la pluie tombée ces derniers temps était incapable de faire baisser la chaleur car il faut qu'il pleuve des cordes durant deux à trois mois successifs pour que la terre se rafraichisse ».

Afin de bien faire comprendre l'argument avancé par Fahad, un de ses collègues appelé Abdouloikil Saïd a pris l'exemple d'un charbon ardent sur lequel on arroserait de l'eau. « Le charbon, suite à cette action, dégage de la fumée et c'est de la même manière que réagit le sol, en périodes de fortes chaleurs et

des pluies sporadiques», a illustré Abdouloikil.

La question a été posée à nos interlocuteurs afin de comparer la pluviométrie des années passées à celle-ci. Il nous a été répondu que nous devrions revenir plus tard, le temps qu'ils compilent les données ». Les plus alarmistes parlent, eux, plutôt de changement climatique avec toutes les conséquences que cela engendre à l'échelle planétaire. En attendant, n'oublions pas de nous hydrater.

Kamal Gamal

## VŒUX DU CHEF DE L'ETAT À LA PRESSE

## Azali promet une presse libre mais...

Lors de la présentation hier à Beït salam, des vœux du chef de l'Etat à la presse, Azali a annoncé aux journalistes de la place qu'il va s'engager à faire, de la presse comorienne, une presse libre et indépendante. Mais en retour, le chef de l'Etat leur demande de dire aux comoriens qui peut être journaliste et qui ne peut pas l'être.

Comme à l'accoutumée, c'est la presse qui a clos le calendrier de présentations des vœux auprès du chef de l'Etat. Ce 08 janvier, après les notables, les partis politiques, ce fut le tour de la presse nationale d'être reçue par le chef de l'Etat. Cette année, l'honneur revenait à Masiwa, le dernier journal de la presse comorienne qui est un quotidien national généraliste et indépendant du pays, de lire le traditionnel discours, au nom des autres médias de la place.

En présence du conseil national

de l'audiovisuel et de la presse (CNPA), Idjabou Bacar, directeur de publication de Masiwa a débuté son allocution par un regret par rapport au classement mondial de la liberté de la presse de Reporters sans Frontières, qui vient rappeler, selon lui, la fragilité et l'atmosphère pesante qui prévalent en Union des Comores pour les journalistes. De 2016, à 2018, les Comores sont passées de la 50ème place, à la 49ème place, après une embellie en 2017, traduite par la 44ème place occupée.

Pour Idjabou, les faits en matière de liberté de la presse révèlent de nombreuses entorses, qui confèrent un caractère autoritaire aux décisions subies par les médias. Et de citer, tout d'abord, la fermeture injustifiée de la Baraka Fm et la confiscation de son matériel, malgré une décision de justice ordonnant sa restitution. Ensuite, plus récemment, la condamnation au silence radio pour les stations de

Radio Kaz et de Radio Ngazidja « qui défie la raison ». D'ailleurs, « nous sommes toujours en attente d'explications plausibles », a-t-il dénoncé avant d'en venir « à l'acharnement gouvernemental contre une consœur, Faïza Soulé Youssouf, pour ne pas la nommer dont on connaît la suite », a-t-il expliqué. La consœur en question fut licenciée du journal d'Etat en août dernier.

En présence du Ministre chargé de l'information, Mohamed Daoudou le directeur de publication du dernier né de la presse écrite a cité, « les gifles gratuites, dont ont été victimes Abdérémane Ahmed et Oubeidillah Mchangama, qui se perdent, sont légion ». Il est par la suite revenu sur « l'expulsion d'une autre consœur, Abouhariat Said Abdallah à une réunion de notables témoigne, pour lui, d'un certain état d'esprit dans la société ». « Plus insidieux encore, énonce-t-il, « en présence du directeur général du journal Al-watwan, « l'épée de

Damoclès qui pend sur la tête de 8 journalistes à Al-Watwan, qui risqueraient de perdre leur travail, pour avoir osé sortir un communiqué dénonçant la manière dont le choix de la rédaction relatif à la désignation des dix personnalités de l'année n'a pas été entièrement respectée.

Toutefois, Idjabou salue les bonnes initiatives prises par l'ancien commandant de la Gendarmerie, le colonel Abdallah Rafick, qui, illustre-t-il, « au fort des manifestations des vendredis avait mis en place un service de protection des journalistes, entre autres. « Son successeur, le commandant Ramadan Mdahoma a promis de continuer la collaboration et d'aller un peu plus dans le travail en harmonie entre les deux entités dans le respect mutuel ».

Idjabou Bakari a terminé son discours sur les échéances électorales à venir. Dans quelques semaines, commence une période charnière, celle des élections anticipées,

« les médias comoriens ont besoin essentiellement de trois aspects : la dissipation de ce sentiment d'insécurité permanente, un soutien financier à tous les médias, garantissant le pluralisme et l'indépendance et l'adoption du cadre normatif.

A son tour, le chef de l'Etat, a annoncé, qu'il allait « aider les journalistes à disposer d'une presse libre et indépendante et, en retour je vous demande de dire aux comoriens qui peut être journaliste et qui ne peut pas l'être pas ». Selon lui, c'est à partir de là que « nous pourrions construire ensemble, la presse qui convient à une démocratie, dynamique, constructive et à la hauteur de nos ambitions, de faire de l'Union des Comores, un pays émergent et prospère », a conclu le chef de l'Etat.

Ibnou M. Abdou

## FINANCES PUBLIQUES

## Chayhane : " Le projet de loi de finances 2019 a été soumis dans les délais "

Devant la presse le ministre des Finances, du Budget et des Investissements, Said Ali Said Chayhane est revenu sur le projet de loi des finances qui n'a pas été voté lors de la session parlementaire d'Octobre 2018. Le ministre a affirmé que le projet a été « bel et bien » déposé auprès de la commission des finances du parlement dans les délais.

Said Ali Said Chayihane a été ferme sur sa position. Ce dernier a précisé que le « projet de loi des finances » pour le budget 2019 a été déposé dans les délais après validation en conseil des ministres. « Le projet de loi des finances pour le budget de 2019 a été soumis à l'assemblée dans les délais », lance Said Ali Said Chayihane, ministre des finances qui rappelle que celui-ci a été remis le 30 Octobre. Le ministre affirme avoir fait l'exposé des motifs auprès de la commission des finances autour du projet. « Après l'exposé de motifs, nous nous attendions à ce qu'on nous appelle pour donner plus de détails sur les parties non comprises ou nécessitant plus de précisions », a-t-il martelé. Pour Chayihane, le fait qu'ils ne soient pas rappelés « signifie que tout a été compris ».

Le ministre regrette que la session soit close avant la fin des quatre-vingt-dix (90) jours stipulés par la loi. Selon le conférencier, il est regrettable que les travaux n'aient pas abouti. « Heureusement, notre

constitution a prévu qu'en cas de non-lieu du vote de la loi des finances, le président peut ordonner le budget par ordonnance », dit-il avant de rappeler qu'il n'y a aucune obligation de faire recours à la loi d'habilitation et autres.

Un projet de loi pas comme les autres

« La particularité de ce projet de loi des finances et les autres c'est que celui-ci affichait plusieurs ambitions mais toujours dans la logique

de celui de 2016 et de 2017 », a-t-il affirmé avant de montrer que la spécificité de ce projet est la volonté affichée par le pays sur sa crédibilité sur la scène internationale. Selon Chayihane, « ce projet allait attirer plusieurs investisseurs ». Le conférencier a rappelé que la loi des finances 2019 a été orientée autour de trois axes stratégiques notamment la consolidation des acquis des réformes réalisées, la mise en place effective des institutions prévues par la constitution révisée de 2018, la réunification de la mise en œuvre

des réformes financières et fiscales et le renforcement de la coopération avec les partenaires stratégiques au développement.

Par rapport aux propos d'Ali Mohamed Mahamoudou, patron de CBE et président de la Nouvelle Opaco, Said Ali Said Chayihane dit regretter que l'entrepreneur ait tenu de tels propos. Pour lui, il n'est pas question de s'étaler sur la question car l'avènement de la régularisation de l'énergie électrique bénéficie à toute la population.

Le ministre s'est aussi félicité

que l'année 2018 se soit écoulée sans arriérés de salaire des agents de l'Etat, sans les délestages électriques intempestifs, sans mendicité aucune pour réaliser les projets d'intérêt stratégique.

A.O Yazid



Le ministre des finances Said Ali S. Chayhane en conférence de presse

## La Gazette des Comores

## Directeur général

Said Omar Allaoui

## Directeur de la publication

Elhad Said Omar

## Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

## Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Faïza Soule Youssouf

Binti Mhadjou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

## Chronique Sportive

B.M. Gondet

## Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

## Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

## Documentation archiviste

Mariama Mhoma

## Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

## Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## ENERGIE

## " D'ici peu, on mettra un terme aux coupures électriques "

*La Grande-Comore a renoué avec les délestages intempestifs et prolongés. Un responsable de la Mamwe a expliqué que les coupures ne seront bientôt qu'un mauvais souvenir.*

Plusieurs régions de la Grande-Comore connaissent des coupures d'électricité prolongées ces derniers temps. Le directeur régional de la société l'Eau et d'Electricité (Mamwe) de Ngazidja, Saïd Bacar Toyb a organisé une conférence la semaine dernière pour en démontrer les raisons. Selon lui, très rapidement la Mamwe tentera de maintenir la stabilité électrique en attendant l'arrivée d'une société Belge au mois prochain. « Le réseau de la capitale fédérale et de ses environs est en chantier via un projet d'Abu Dhabi. Nous sommes en train de connecter les transformateurs électriques déjà posés au réseau électrique de la Mamwe », avait alors déclaré Saïd Bacar Toyb.

Ce dernier a en outre expliqué que c'est à cause de cette modification du système de câblage électrique que la population connaît « quelques perturbations électriques ». « Pour éclairer sans la moindre contrainte le pays, la Banque mon-

diale a accordé un financement à hauteur de 3 milliards KMF dans le but d'optimiser le réseau de la Mamwe. La société belge va s'en charger pendant un an », a-t-il avancé.

En attendant la population en Grande-Comore connaît des coupures et des délestages fréquents et de plus en plus long. Un profond désagrément qui avait été en passe d'être oublié depuis 2017, année du lancement de la centrale électrique.

Par ailleurs, il apparaît clairement que la Mamwe doit à tout prix réviser certains des groupes électrogènes (si ce n'est pas tous) de la centrale de Voidjou. Cependant, aucune révision n'a été faite récemment car la Mamwe aurait une dette de cinq cent millions de francs comoriens à l'endroit du groupe chargé de la maintenance, l'Atelier de Mécanique des Pertuis (Amp).

Joint au téléphone par la Gazette des Comores, à propos de cette

dette, le directeur régional a répondu ainsi « le gouvernement comorien n'est pas incapable de rembourser ce que nous devons à l'Amp. Mais c'est toujours la même chanson lorsque le projet arrive à son terme, on craint de ne pas être payés ». Notre interlocuteur a de ce fait rassuré que ces problèmes électriques n'ont rien à avoir avec cette dette.

Ce responsable de la société de

distribution de l'électricité en a profité pour annoncer que sept groupes électrogènes sont attendus au mois de mars dans le but d'augmenter la capacité de production au niveau des centrales. « Six mégawatts pour la centrale d'Itsambouni et quatre mégawatts seront installés à Anjouan.

Kamal Gamal



Toyb Saïd Bakar Directeur régional Mamwe Ngazidja

La Gazette des Comores  
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire

## Numéros utiles

## Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Gendarmerie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Moheli: 772 01 37

## Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Moheli: 772 03 71

## HÔTELS &amp; RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

## Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Moheli 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

## Hôpitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

## Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 764 43 00  
Meck: 773 36 40

## MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18



## Communiqué de la Banque Centrale des Comores : Mise en circulation d'une nouvelle pièce de 5 FC

La Banque Centrale des Comores informe les Banques, Etablissements Financiers et Autres Institutions Financières agréés en Union des Comores, les opérateurs économiques, et la population dans son ensemble, de la mise en circulation d'une nouvelle pièce de 5 FC, qui circulera concomitamment avec l'ancienne pièce.

En effet, pour des questions d'harmonie, de résistance et de couts, la BCC a jugé utile de modifier les caractéristiques techniques de la pièce de 5 FC, à l'instar des autres pièces de sa gamme monétaire.

La nouvelle pièce présente donc les caractéristiques suivantes :

- Alliage : Inox,
- Diamètre : 15 mm de diamètre,
- Masse : 1,8 g,
- Epaisseur: 1,53 mm.

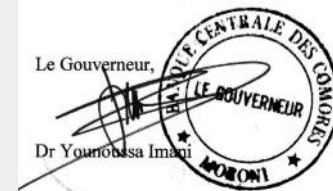
La Banque Centrale des Comores, soucieuse de fournir une monnaie fiduciaire de qualité, demande la vigilance de tous en vue de préserver l'intégrité et la sécurité de nos moyens de paiement.

Place de France. BP 405 MORONI  
TEL : (269) 773 18 14 - (269) 773 10 02 - FAX : (269) 773 03 49  
E-mail : secretariat@banque-comores.km  
Site : www. banque-comores.km

Fait à Moroni, le 7 janvier 2019

Le Gouverneur,

Dr Younousse Imagi



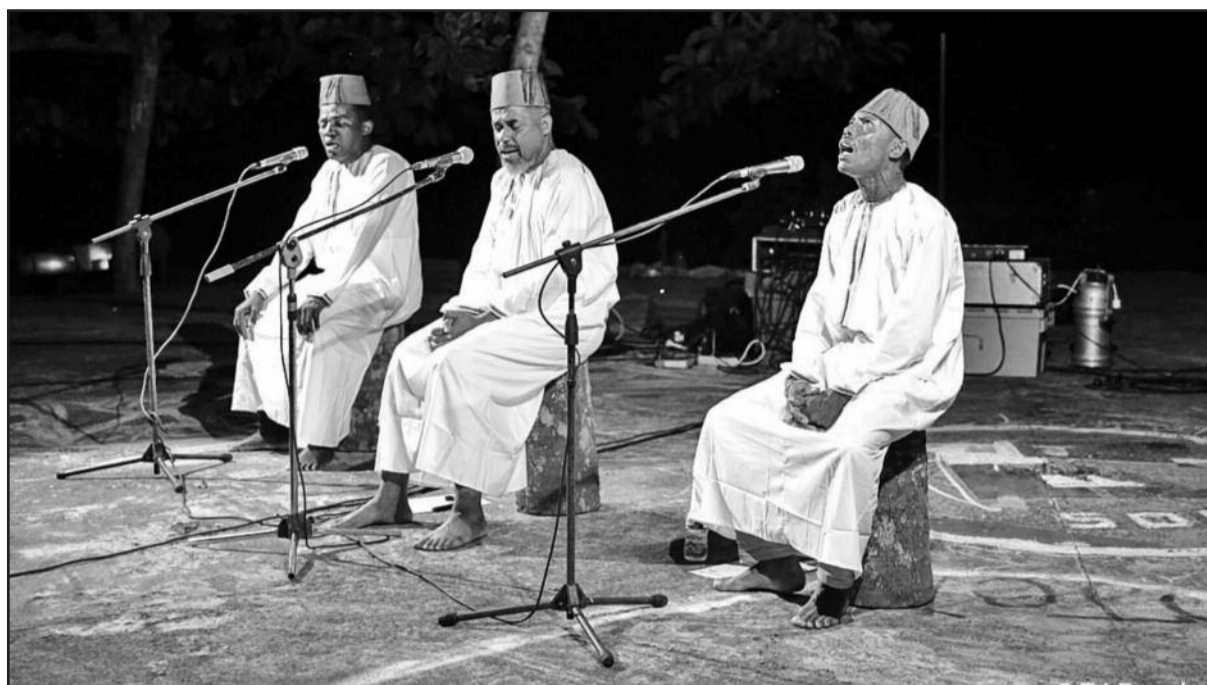
## SOCIÉTÉ

# Le groupe soufi Lyaman dans la promotion du "Dayira"

Après la France, où il a pris part à la tournée du spectacle *Obsession(s)* de Soeuf Elbadawi, le chœur soufi Lyaman s'est produit vendredi dernier à l'arène de Moroni Oasis. Pour Mourchid Abdallah, leader du groupe, cette première a été l'occasion pour donner un avant-goût de l'Album *Abyati 19* qui sortira en Avril prochain.

Lyaman est le premier groupe soufi des Comores. Vendredi dernier, ce collectif a donné dans l'arène de Moroni Oasis un avant-goût de son album qui sortira en Avril prochain, le premier spectacle du collectif sur le territoire national. Après une tournée de vingt-neuf jours en France au Conservatoire municipal d'Ivry sur Seine et bien sur d'autres scènes, la troupe composée de quatre personnes dont Mourchid Abdallah, le leader, admet avoir « vécu des bons moments » de joie, de découverte et de partage.

« En France, nous avons accompagné Soeuf Elbadawi avec qui on a joué dans le spectacle *Obsession (s)* », confie Mourchid Abdallah qui n'a pas manqué de louer « Anis Gras », le centre qui les a accueillis et hébergés durant tout leur séjour en Métropole. « Anis Gras c'est aussi



le lieu de l'autre. Un vrai centre occupé que par des femmes, ce qui fait sa spécificité. Sur les 365 jours de l'année, le lieu de l'autre organise à peu près 300 jours d'activités », explique notre interlocuteur.

Mourchid qui considère les chants soufis comme des moments de détente au cours desquels on peut parler de Dieu, le cite comme un exercice qui n'est pas facile et qui demande beaucoup de résistance et de souffle. « On s'est produit devant un public qui ignore les

chants soufis. Devant le public, c'était une autre émotion qui se manifestait car des musiciens en résidence au centre Anis Gras nous ont accompagnés à l'improviste et cela a donné un autre rythme », dit-il tout joyeux.

Pour le leader d'Lyaman, l'objectif c'est de « faire vivre le "Dayira" d'une autre manière » notamment avec la sortie de ce premier album de chant soufi. « Le public a été réceptif. A la fin de notre spectacle, on nous a interpellés

pour en savoir un peu plus sur les chants soufis », avance Mourchid qui est revenu sur la différence entre interpréter ces chants dans les mosquées et sur scène. « Dans les mosquées les chanteurs sont nombreux et se relaient. Nous, nous étions trois sur scène durant un long moment non-stop de spectacle. Nous avons toujours du mal à gérer notre souffle mais on est obligé de le faire et de le faire bien », s'est-il exclamé.

La troupe Lyaman ne compte

pas s'arrêter avec la sortie du disque. Promouvoir le soufisme est une mission qu'elle se fixe. « Nous comptons organiser au cours de cette année 2019, un événement par semaine, mener une politique de sensibilisation sur tout le territoire national et programmer le premier festival soufi », espère Mourchid Abdallah.

« Les twarikas » = confréries

Les chants varient selon la confrérie. Mourchid explique que les chants peuvent être les mêmes mais que le style peut changer selon la congrégation. Pour cette première sortie, Mourchid et les siens ont joué sur un répertoire varié avec beaucoup de mélange de chants Malgaches de Majunga et de Diégo et des chants interprétés aux Comores. Un soufi peut appartenir à toutes les confréries sans s'identifier « Chadhuli », « Kadiri » ou autres. « Un soufi Kadiri peut participer dans un événement organisé par des Chadhuli et vice versa », a-t-il signifié. Sur Al-watwan, journal d'Etat, le scénariste et metteur en scène, Soeuf Elbadawi avait expliqué que le récital soufi reste de la musique mais pas n'importe laquelle car c'est une musique qui parle de Dieu, donc sacrée.

A.O Yazid

## UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

### Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N°2018/002/RCIP4/AMI

sélection de consultants par les emprunteurs de la banque  
« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une firme ou un consortium de firmes pour  
« **Elaboration du cahier des charges pour la plateforme E-visa aux Comores** »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement additionnel dans le cadre de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique (RCIP-4) (P166737) de la Banque Mondiale et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants l'« **Elaboration du cahier des charges pour la plateforme E-visa aux Comores** ».

#### • Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de : (i) cartographier et évaluer le processus existant pour l'obtention d'un visa afin d'optimiser le processus existant avant de le numériser ; (ii) définir le cahier des charges de la plateforme e-visa aux Comores, le plan de travail et les mesures d'accompagnement en vue de la mise en œuvre du projet.

#### • Travaux à faire

Dans le cadre de la mission, le consultant aura à réaliser les travaux suivants :

(i) Evaluation du processus existant (ii) Optimisation du processus existant (iii) Benchmarking (iv) Plan financier et institutionnel d'établissement de l'e-visa (v) Préparation des cahiers des charges pour la plateforme informatique .

#### • Profil du consultant

La mission sera confiée à une firme ou à un consortium de firmes. Le consultant devra démontrer une expérience internationale avérée dans la mise en place de plateforme e-visa. Il devra réunir une équipe d'experts possédant aussi bien l'expertise technique, informatique

que juridique par rapport aux thèmes à l'étude.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins 10 ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (iii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016). La méthode de sélection est la « Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) ».

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir sur la liste restreinte. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent demander des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 16 janvier 2019 à 14 h 00 (heure locale).

• Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du projet RCIP4 « Manifestation d'intérêt N°2018/02/RCIP4/AMI – Intituler Le libellé », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email : rcip.procure@gmail.com.

Lancé le 02 Janvier 2019

## COSIC

## L'année sportive s'est terminée en beauté

Le patron du Comité Olympique et Sportif des îles Comores (Cosic), Ibrahim Ben Ali, nous a accueilli dans son bureau à Moroni, le mardi 8 janvier 2019. Par rapport à l'année sportive 2018, ses impressions paraissent réconfortantes et motivantes. Seule note discordante, qu'il qualifie d'insignifiante tempête dans un verre d'eau. « C'est le trouble que des personnes, voulant défier des textes en vigueur, ont tenté de péter. Mais, en vain ».

L'entretien que le président du Cosic a accordé à votre journal, La Gazette des Comores/Hzk-press le mardi 8 janvier 2019 a gravité autour d'un bilan annuel qu'il estime « objectivement positif et stimulant ». Il déclare : « Sachez que le Comité Olympique n'a pas un programme d'activités sportives. Il appuie et accompagne les fédérations sportives dans la réalisation de leur plan d'action, surtout les fédérations nationales

opérationnelles. C'est notre principale préoccupation ».

Comprenons qu'une véritable traque pourrait être lancée contre les fédérations fantômes.

Notre interlocuteur estime à raison qu'une fédération nationale digne doit fonder, travailler et collaborer avec des antennes régionales, qui encadrent des clubs reconnus et affiliés. « Une fédération crédible ne doit pas se limiter à Moroni. Elle doit gérer des clubs dans toutes les îles à travers des instances régionales opérationnelles. Finies les pratiques non conformes des fédérations qui ne rencontrent des athlètes que lorsqu'il y a des projets de sortie internationale en vue ».

Effectivement, les activités régionales, ponctuées par une phase nationale, permettent d'identifier le talent des athlètes et procéder à des opérations de détection et de présélection. La gloire se prépare, donc se mérite. L'exemple des efforts louables du jeu de Pétanque et du football a été cité par cet ancien



Ibrahim Ben Ali président du COSIC

basketteur de Papillon bleu.

Le garant du sport national pense que : « le regrettable ombre qui a failli ternir l'image crédible du sport et faire obstacle à l'essor des sportifs s'est étouffé dans l'œuf ». Il

développe : « Des personnes ont voulu défier des textes légaux, en tentant de troubler un bureau exécutif, élu dans la transparence et reconnu par les autorités nationales et le Comité International

Olympique. Ils sont fatigués ». Était-ce une tempête dans un verre d'eau ? Il résume : « Grosso modo, l'année 2018 s'est achevée à merveille. Maintenant, nos efforts sont orientés pour une participation crédible aux Jeux des îles de l'Océan indien de 2019, et pour l'organisation de ceux de 2023 ».

Il rappelle : « Les 18 et 19 février prochains à Maurice, le Comité International des Jeux tient une réunion technique. Nous allons soumettre un dossier bien ficelé et déterminant pour crédibiliser le projet d'accueillir l'édition 2023 du prestigieux rendez-vous de la Jeunesse et des Sportifs de l'Océan indien ». Serein et tenace, Ibrahim Ben Ali conclut : « Nous avons un dossier concluant. Avec l'implication de l'État et le soutien nos frères de l'Océan indien, je suis confiant ». Président, nouvel an, nouvel élan. Bonne chance !

Bm Gondet

## FOOTBALL : TOURNOI DU CLUB DE VOUVOUNI

## Même Sans Djudja, Volcan toujours redoutable

Le week-end à Moroni, Volcan club et Jacm ont croisé le fer lors de la finale du Tournoi de Vouvouni. Le coriace face-à-face a commencé à 100 à l'heure. Les visiteurs se montrent plus agressifs et offensifs. Ils ont réussi à ouvrir le score par Narcisse (1-0). La réaction de Volcan fut foudroyante. A partir du 2eme quart d'heure, son attaquant ghanéen Silas, auteur d'un triplé, a dissipé le suspense (3-1). Même sans l'opportuniste Djudja, sollicité en Namibie, Volcan demeure toujours une bête féroce.

Le club Enfants des Comores de Vouvouni a clos son tournoi au stade de la capitale, le dimanche 6 janvier 2019. La finale a mis en lice deux prétendants, frères rivaux : Volcan club de Moroni et Jeunesse Athlétique Club de Mitsoudje (Jacm). Ce coriace duel plein de rebondissements a commencé dans une cadence infernale. L'arbitre central ne s'est pas montré allergique aux cartons. Ce qui lui a permis de maîtriser un climat, sportivement explosif. Dans le 1er quart d'heure, la vivacité de Narcisse a semé le trouble à la muraille défensive adverse.

Bien démarqué, cette perle de Jacm ouvre le score (15e, 1-0). Le jeu agressif, et orienté vers l'offensive, adopté par les ambassadeurs de Mitsoudje a commencé à faire recette. Mais, Volcan réagit immédiatement par son attaquant ghanéen Silas, auteur des trois buts de la tri-

omphe : d'abord, il remet les pendules à l'heure (28e, 1-1), ensuite il aggrave le score (34e, 2-1).

Au retour des vestiaires, moins dosée en endurance, un léger relâchement a été fatal pour Jacm. Le bourreau Silas, met les siens à l'abri,

suite à un exploit individuel (56e, 3-1). Zaïnou Saandi, capitaine de Jacm est battu, mais non abattu : « Techniquement et tactiquement, nous n'avons rien à envier à l'adversaire. On a livré un bon match. Nous avons péché dans les finitions.

Volcan était plus chanceux que nous. Nous préparons le championnat. Tout va à merveille ».

L'entraîneur de Volcan, Hassan LeDur se montre serein : « C'était un bon match. Nous sommes en pleine préparation du championnat. Les

fruits apparaissent. Je pense qu'il sera abordable. Oui Djudja est parti. C'est un honneur pour le club. On lui souhaite une bonne adaptation et un bon avenir ». Un clou ne chasse t-il pas l'autre ?

Bm Gondet

Mayotte  
à partir de  
44 100 kmf \*

www.flyabaviation.com

\*Tarif variable en fonction du lieu de départ

AB Aviation